



Protocole Covid-19

LE NAUTILE VAL DE SEINE PLONGÉE



Référent COVID-19 : Le Président Gilles Pérès / tél : 06 59 8140 82 / presidentdunautile@lenautile.ovh
Le protocole sera communiqué à tous les adhérents via notre site « LENAUTILE.ovh »

Règles en dehors de l'établissement :

- Assurer un rappel des mesures barrières aux adhérents avant de pénétrer dans le hall
- Les adhérents devront signer, avant l'accès à la piscine, la feuille d'émargement qui sur la base de l'auto questionnaire (PJ) vous engage en toute bonne foi contre le risque de contagion.
- Les adhérents présentant des symptômes grippaux, respiratoires ou digestifs se verront interdire l'accès à l'équipement.
- En cas de confirmation d'un cas de « COVID » avéré dans l'association, le référent « COVID » désigné doit prévenir immédiatement la collectivité.
- Maintenir en permanence et en tout lieu la distanciation physique

Règles dans l'établissement :

- Les adhérents doivent réaliser un nettoyage des mains en entrant dans le bâtiment via leur gel hydro alcoolique personnel.
- Les adhérents devront dès leur entrée dans l'établissement respecter les règles de distanciation physique de 1m minimum.
- Le port du masque est obligatoire jusqu'au vestiaire / du vestiaire à la sortie après la fin de séance.
- Le temps de présence dans les vestiaires doit être réduit, mettre son maillot chez soi.
- Pas d'utilisation des vestiaires collectifs, un vestiaire individuel seulement.
- Pas d'effets personnels au bord du bassin hormis le PMT (RIEN sur le bord du bassin)
- Utilisation des casiers avec un sur-sac (sac poubelle ou de course spécialement dédié à cette utilisation)
- Toutes les affaires personnelles y compris les serviettes doivent être mises dans un casier.
- **Désinfection** par les adhérents **des points de contacts** avant utilisation de la cabine et du casier via **des lingettes désinfectantes personnelles** (banc, poignée de porte) + casier (porte, clef).
- Au niveau des douches une distanciation physique d'un mètre minimum entre les utilisateurs doit être observée.
- Douche savonnée avant l'entrée dans l'eau.

Séance :

- Assurer une désinfection du matériel des adhérents (chaussons /souris/palmes, masques et tubas) en sortie du vestiaire et en fin de séance.
- Limitation à 10 adhérents par ligne d'eau
- L'accès au local matériel est interdit en dehors des membres du comité directeur, le prêt de matériel est limité au Niv I.
- Pas de douche après la séance
- **Désinfection** par les adhérents **des points de contacts** avant utilisation de la **cabine via des lingettes désinfectantes personnelles (banc, poignée de porte)**.

Pour la sécurité de la séance, nous avons des RIFAP et du matériel + Masques Chirurgicaux et FFP2

Inscription saison 2020-2021 :

- Pas d'inscription dans le hall de l'établissement
- Le dossier d'inscription sera transmis par mail au secrétariat (Babeth, Daphné) sous forme de documents scannés (voir doc sur le site).
- La cotisation pour la saison 2020-2021 sera effectuée par virement au trésorier
- Les adhérents auront jusqu'à fin septembre pour régulariser leurs inscriptions et cotisations.

Le Président du club « Le Nautile Val de Seine Plongée »
Gilles PÉRÈS

